



**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TROUVILLE SUR MER**

Séance du 10 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 10 février à 14 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Trouville sur Mer se sont réunis à la Mairie de Trouville sur Mer, sur convocation en date du 6 février 2025 de Madame la Présidente Sylvie de GAETANO.

Etaient présents :

Mme Martine GUILLON, Vice-Présidente - M. Lionel BOTTIN - Mme Evelyne WACOGNE - Mme Catherine VINCENT - M. Guy De la BROUSSE - M. Adrien KERSEBET-VEGEAIS

Etait représentée :

Mme Dominique VIGNESOULT (pouvoir à Mme Martine GUILLON)

Etaient excusés :

Mme Sylvie de GAETANO, Présidente - M. Pascal BULTEZ

Etaient absents :

M. Didier QUENOUILLE - Mr Stéphane SABATHIER - M. Jean Eude D'ACHON - Mme Claude BARSOTTI - Mme Danielle PEGOT-CAPELLE

Secrétaire de séance :

Mme Catherine VINCENT

La séance est présidée par Madame Martine Guillon, Vice-Présidente, en raison de l'absence de Madame Sylvie de Gaëtano, Présidente.

Madame Guillon demande l'autorisation aux membres du Conseil d'Administration d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour. Aucune objection n'est formulée.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Procès-verbal du Conseil d'administration du 19 décembre 2024

DELIBERATIONS

1. Durées d'amortissement pour le budget principal,
2. Autorisation de signer le marché pour le portage des repas à domicile,
3. Fixation des tarifs des prestations de repas à domicile au 1^{er} mars 2025,
4. Fixation du tarif de prestation de service Aide à domicile au 1^{er} janvier 2025,
5. Autorisation de signer une convention de partenariat entre la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie, l'association Graine en Main et le CCAS,
6. Actualisation du règlement intérieur du CCAS,

Informations sur les décisions prises par la Présidente – aide sociale 4^{ème} trimestre 2024,

Informations sur les décisions prises par la Présidente – contrats de louage, sociale,

Informations sur les décisions prises par la Présidente – marchés publics.

SEANCE – POINTS – VOTES ET DISCUSSIONS

Adopté à l'unanimité	Adoption du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 19 décembre 2024
2025.01 Adopté à l'unanimité	Durées d'amortissement pour le budget principal
2025.02 Adopté à l'unanimité	Autorisation de signer le marché pour le portage des repas à domicile Mme Guillon explique que deux prestataires Sté Compass-Médirest et Scot-Saveur Traiteur ont répondu à l'appel d'offre. Le nouveau marché a été signé avec la Sté Compass Group Médirest qui prend effet le 1 ^{er} avril. A qualité gustative égale, le choix s'est porté sur ce prestataire dont le processus de veille sociale, la méthodologie de livraison et la valeur environnementale ont fait la différence. Mme Vincent demande quelle est la durée de l'engagement. Mme Guillon informe que la durée du contrat est d'un an renouvelable.
2025.03 Adopté à l'unanimité	Fixation des tarifs des prestations de repas à domicile au 1 ^{er} mars 2025 Mme Vincent demande si les repas sont distribués tous les jours. Mme Guillon précise qu'un repas est prévu pour chaque jour mais que le vendredi les repas sont livrés pour le week-end.
2025.04 Adopté à l'unanimité	Fixation du tarif de prestation de service Aide à domicile au 1 ^{er} janvier 2025 Mme Guillon précise que le tarif de prestation d'aide à domicile au 1 ^{er} janvier 2025 fixé par le Conseil Départemental a été révisé par un nouvel arrêté et augmenté de 50 centimes.
2025.05 Adopté à l'unanimité	Autorisation de signer une convention de partenariat entre la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie, l'association Graine en Main et le CCAS Mme Guillon explique le projet « Mieux manger pour tous » à destination des familles précaires. Mme Vincent demande si des familles ont déjà été sélectionnées. Mme Guillon lui confirme l'inscription de bénéficiaires pour ce projet.
2025.06 Adopté à l'unanimité	Actualisation du règlement intérieur du CCAS Mme Guillon explique la nécessité de modifier deux articles du règlement intérieur du CCAS afin de ne plus désigner nommément le directeur ou la directrice et son adjoint(e).
2025.07 Adopté à l'unanimité	Fixation du tarif des paniers solidaires pour l'animation d'ateliers culinaires Mme Guillon explique que dans le cadre du projet « Mieux manger pour tous » une contribution de 2 € est demandée aux bénéficiaires qui reçoivent un panier solidaire de légumes pour participer aux ateliers de cuisine. Mme Vincent demande ce que coûte un panier au total. Mme Guillon explique que les paniers ont une valeur total de

	12 € financés à hauteur de 8 € par la communauté de communes Cœur Côte Fleurie, de 2 € par le CCAS et de 2 € incluant les ateliers de cuisine par les bénéficiaires.
	Informations sur les décisions prises par la Présidente – aide sociale 4 ^{ème} trimestre 2024
	Informations sur les décisions prises par la Présidente – contrats de louage
	Informations sur les décisions prises par la Présidente – marchés publics
	Fin de séance 14h35

Pour extrait certifié conforme



Pour Madame la Présidente,
Par délégation,
La Vice-Présidente

Martine Guillon
Martine GUILLON

LA SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Catherine Vincent

Publié sous forme électronique sur le site internet de la commune WWW.trouville.fr le :

Un exemplaire papier de ce procès-verbal est également mis à disposition du public

ANNEXE

EN PAGES SUIVANTES : COPIES DES DELIBERATIONS ET DES RAPPORTS CORRESPONDANTS